

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

OBJET :

**DELIBERATION VOTANT LES
TAUX DES TAXES LOCALES
2019**

Nombre de Conseillers en exercice :

13

Nombre de conseillers Municipaux
présents :

10

Nombre de Conseillers Municipaux
votants :

10

DATE DE LA CONVOCATION :

29 Mars 2019

DATE D'AFFICHAGE :

29 Mars 2019

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le

ID : 011-211101480-20190402-N27D2019-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

COMMUNE FONTCOUVERTE
Aude



DELIBERATION N°27 DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

L'an deux mille dix-neuf, le 02 Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert FORTÉ, Maire.

Présents : Robert FORTE, Frédéric PERES, Jean-Luc BOURIGAULT, Nicole ALQUIE, William NAVARRO, Robert SALVO, René LAURENT, Christian RAMOND, Robert SALVO.

Absents : Julien RACAUD, Antoine LLOPIS.

Absents Excusés : Florès ARIAS. Stéphanie WINCKLER donne procuration à Monsieur BOURIGAULT, Philippe CORTIANA donne procuration à Monsieur PERES Frédéric.

Démission : Max BARTHES (27-03-2015)

Décédée : Michaëla RISCH (08 -03- 2019)

Secrétaire de séance : PERES Frédéric

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40 mn.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal délibère et décide par

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

► décide de mettre en place les taux d'imposition tel quel :

Taxe d'habitation : 14.95 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 24.66 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 85.00 %

► Monsieur le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire



Robert FORTÉ